



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PAC

Question écrite n° 16209

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche quant au projet de réforme de la politique agricole commune et à ses conséquences sur la production de veaux sous la mère. Aucune mesure de compensation ne semble prise pour l'aider. Bien au contraire, les éleveurs vont subir de plein fouet la baisse des prix de la viande bovine. La production de veaux sous la mère est pourtant incontournable et doit être prise en compte, ce qui n'est pas le cas actuellement. Son importance pour les agriculteurs du Grand Sud-Ouest est capitale puisqu'elle fait vivre 20 000 familles d'agriculteurs et favorise une viande de qualité. La mise en cause de sa pérennité pourrait se révéler catastrophique. Il lui demande donc si son ministère peut éventuellement envisager de la prendre en compte en tant que production spécifique du troupeau allaitant au même titre que celle du jeune bovin.

Texte de la réponse

Le veau élevé sous la mère occupe une place déterminante au sein de la filière du veau de boucherie et il importe de préserver cette production de type traditionnel, fondée sur l'exploitation d'un cheptel allaitant et sur une alimentation naturelle. Située pour l'essentiel dans des régions économiquement fragiles, elle participe également au maintien d'une activité et à l'aménagement du territoire. En outre, les efforts déployés par les acteurs professionnels dans leur démarche privilégiant la qualité confortent l'image positive dont bénéficie la viande de veau élevé sous la mère et concourent de façon certaine au développement durable de la production. Celle-ci constitue un segment très valorisé, à en juger la part croissante de labellisation du produit. A cet égard, le débat communautaire qui s'est engagé depuis quelques mois sur les perspectives du marché de la viande bovine, dans le cadre de la réforme de la politique agricole commune, doit prendre en compte l'avenir du secteur vitellier et a fortiori de la viande issue de veaux élevés sous la mère. Les négociations européennes en cours ne peuvent pas éluder la production vitellière qui, par sa fonction régulatrice, contribue notablement à la maîtrise de la production de viande rouge. Pour autant, en raison des spécificités de la production française et des intérêts divergents de ses principaux concurrents communautaires, il convient de rester très vigilant sur l'évolution de ce dossier et d'analyser les conséquences que pourrait entraîner toute proposition ayant un impact, direct ou non, sur la production vitellière. Il importe aussi qu'une telle analyse distingue les systèmes de production sensiblement différents que sont le veau élevé sous la mère et la production de veaux dits de boucherie. Depuis le début des négociations, les pouvoirs publics français se sont attachés à rappeler aux instances européennes le rôle majeur que joue l'élevage bovin, en particulier allaitant, dans l'équilibre et la vitalité de nos zones rurales les plus fragiles. A cet égard, le veau sous la mère est l'un des exemples illustrant cette mission essentielle que remplissent les modes d'élevage traditionnels.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16209

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 juin 1998, page 3525

Réponse publiée le : 19 octobre 1998, page 5683